

Je suis certainement heureux de constater que, malgré la diminution de notre revenu, due à la diminution dans nos importations, les économies effectuées durant l'année dans nos dépenses ont beaucoup fait pour arriver à équilibrer celles-ci avec nos revenus. Quant à savoir à quel degré l'on a réussi, la Chambre apprendra bientôt si l'équilibre est rétabli ou s'il y a déficit. Si c'est cette dernière hypothèse qui est la vraie, la Chambre en recevra la nouvelle avec toute la résignation possible.

La Chambre est heureuse d'apprendre que l'on a fait cette année de grandes réductions dans les dépenses ; mais comment ces réductions ont été faites, naturellement nous ne le savons pas encore. Peut-être est-ce en renvoyant quelques-uns de ces nombreux commis, messagers et serviteurs du gouvernement, que l'honorable premier ministre s'est plaint avec tant de force et d'éloquence de voir encombrer les avenues des bureaux publics. S'il en est ainsi, peut-être verra-t-on qu'on a su augmenter les salaires de ceux qui sont restés, soit au moyen d'un bonus ou autrement, pour les stimuler dans l'accomplissement de la besogne supplémentaire qui leur est imposée.

Chacun s'accorde à regretter avec Son Excellence de voir que la question du règlement des réclamations pour les pêcheries en vertu du Traité de Washington n'a fait aucun progrès. Je suis heureux d'apprendre que le gouvernement a déjà fait et continuera à faire des efforts pour arriver à une solution de la difficulté. Le discours du Trône ne dit pas quelle a été la nature de ces efforts, mais sans doute la chose viendra à la connaissance de la Chambre. J'espère avec l'honorable député qui a proposé la résolution, que si le gouvernement actuel des États-Unis, pendant le peu de temps qu'il lui reste à passer au pouvoir, ne fait pas disparaître la tâche qu'il a imprimée au peuple américain ou refusant positivement de mettre à exécution les dispositions du traité, le gouvernement qui va lui succéder aura plus à cœur la bonne renommée des États-Unis et l'accomplissement de leurs devoirs vis-à-vis du Canada.

Je suis content de voir que par la réponse au paragraphe relatif au traité avec les Sauvages, la Chambre est ap-

pelée à confirmer la politique de concessions faites aux Indiens. Tout le monde s'accorde à trouver qu'en se conformant à la politique judicieuse et généreuse inaugurée par le gouvernement britannique et suivie par le gouvernement canadien, Son Excellence adopte une sage ligne de conduite ; et les honorables ministres peuvent compter que l'Opposition donnera son cordial appui à toute mesure qui sera de nature à faire justice aux droits des Sauvages. La seule question qui pourrait être soulevée est celle-ci : les concessions faites ont-elles été justes et à propos ; car, quelle que soit leur importance, si elles n'ont pas dépassé les bornes de la justice, elles seront sanctionnées par l'Opposition comme par le parti ministériel.

J'espère que dans le cours de sa réponse, le premier ministre voudra bien nous donner quelques explications sur les changements ministériels qui ont eu lieu depuis la dernière session. Il y a eu de fréquents changements dans le ministère. Je revois ministres quelques-unes des anciennes figures, mais d'autres n'y sont plus. Évidemment les honorables messieurs du Cabinet ne peuvent s'empêcher de ne pas se sentir inamovibles. Ils disparaissent les uns après les autres. Les uns prennent la route de l'ouest, les autres celles de l'est ; et ces vicissitudes me rappellent fortement les paroles de Burke : "Quand je considère ces changements, je ne puis que me demander quelles ombres pas-agères nous sommes et quels fantômes nous poursuivons." Heureusement nous revoiyons encore ensemble le chef du Cabinet et le ministre de la Justice ; il est probable qu'il s'accorderont encore parfaitement pendant la session qui commence.

Je n'ai aucun doute que les ministres sauront faire cas des critiques de l'Opposition ; et s'il en est ainsi, je leur assure que tout en pouvant compter que leur administration de la chose publique sera le sujet d'amples critiques, ils ne rencontreront aucune opposition factieuse de notre part.

M. MACKENZIE—L'on remarquera, d'après la rédaction de l'adresse, que nous n'avons pas eu l'intention de lier par son adoption aucun membre de cette Chambre au soutien ou à la dé-